

CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS POUR LA COUPE DU MONDE DE RUGBY FÉMININ EN ANGLETERRE 2025

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE VALABLES POUR TOUS LES BILLETS

AUX MATCHS DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY FÉMININ EN ANGLETERRE 2025

Champ d'application et applicabilité

1. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation des Billets pour la Coupe du Monde Féminine de Rugby Angleterre 2025 (les " **Conditions** ") régissent tous les Billets achetés par l'Acheteur de Billets et/ou autrement émis pour la Coupe du Monde Féminine de Rugby prévue en Angleterre en 2025 (le " **Tournoi** ") et l'admission ultérieure du Titulaire de Billet au Lieu de Compétition pour assister à un Match ou à un Jour de Match.
2. Tous les Billets sont émis par ou au nom de Rugby World Cup (England 2025) Limited, 642a Kings Road, Londres, Angleterre, SW6 2DU, l'organisateur du Tournoi (" **RWC** "). RWC a le droit de vendre les Billets conformément à l'autorisation accordée par le CED des événements de World Rugby. ("**WRED**").
3. Les billets ne peuvent être achetés que par l'intermédiaire d'un canal de distribution de billets autorisé par la RWC ou la WRED, comme suit : a) en passant une commande en ligne sur le site Internet officiel de la billetterie de la Coupe du Monde Féminine de Rugby Angleterre 2025 à l'adresse **tickets.rugbyworldcup.com** (le " **Site Internet des Billets** ") qui peut également être consulté sur le site Internet officiel de la Women's Rugby World Cup England 2025 à l'www.rugbyworldcup.com/2025 (le " **Site Internet du Tournoi** "), ou b) en concluant un contrat autorisé donnant droit à l'émission de Billets (tel qu'un accord de partenariat commercial ou un contrat de fourniture de services ou de produits d'hospitalité, de voyage ou d'expérience de la part du fournisseur officiel d'hospitalité, de voyage ou d'expérience ou de son représentant autorisé), d'hospitalité, de voyage ou d'expérience ou de produits du fournisseur officiel d'hospitalité, de voyage ou d'expérience ou de son (ses) agent(s) de voyage ou d'hospitalité autorisé(s), ou c) par l'intermédiaire d'une billetterie officielle de la Coupe du monde de rugby féminin Angleterre 2025, ou d) dans le cadre d'un processus de réservation de groupe en ligne ou hors ligne autorisé par le RWC, ou e) par l'intermédiaire de tout autre canal ou plateforme officiel (y compris toute plateforme de revente si elle est disponible) ou de tout autre mécanisme de vente ou de transfert autorisé et mis à disposition par le RWC ou la WRED de temps à autre.
4. Toute personne, y compris l'Acheteur de Billets et/ou le Titulaire de Billets, qui achète, possède et/ou utilise ou tente d'utiliser un Billet sera réputée avoir accepté, convenu de se conformer et d'être légalement liée par les présentes Conditions. L'Acheteur de Billets accepte de s'assurer que le(s) Titulaire(s) de Billet(s), pour qui l'Acheteur de Billets a acheté ou fourni un Billet, se conforme(nt) aux présentes Conditions.
5. La passation d'une commande de Billet(s) par l'Acheteur de Billet(s) confirme l'acceptation irrévocable de ces Conditions par l'Acheteur de Billet(s). La validation du Billet, et l'entrée de tout Titulaire de Billet dans le Lieu de Compétition, est une confirmation supplémentaire de l'acceptation irrévocable par le Titulaire de Billet de ces Conditions et des termes, règles et conditions applicables dans le Lieu de Compétition où se déroule le Match (les "**Règles et Règlements du Lieu de Compétition**"). Le règlement du lieu sera a) disponible sur le site Internet du tournoi (www.rugbyworldcup.com/2025), et b) affiché à l'entrée de chaque lieu de compétition. Tout détenteur de billet qui ne se conforme pas au règlement du lieu peut se voir refuser l'accès au lieu ou être expulsé du lieu et, dans ce cas, n'a droit à aucun remboursement ou compensation pour son billet.

6. En cas d'ambiguïté ou de conflit entre les présentes conditions et le règlement du lieu ou tout autre règlement (y compris d'autres conditions contractuelles), les présentes conditions prévaudront et toute condition ambiguë ou conflictuelle sera inopposable à la CMR. En cas de conflit ou de contradiction entre les présentes conditions et toute forme abrégée des conditions imprimées sur les billets ou liées à ceux-ci, les présentes conditions prévaudront.
7. Aucune condition particulière ne prévaudra sur les présentes Conditions, sauf disposition contraire expresse du RWC. Certaines catégories de Billets (par exemple les Billets inclus dans des packages/services d'hospitalité, d'expérience ou de voyage) peuvent être soumises à des générales supplémentaires (y compris les conditions générales découlant des contrats mentionnés à l'article 3 ci-dessus) qui peuvent compléter les présentes Conditions.
8. Les présentes conditions créent une relation et un contrat juridiquement contraignants entre le Titulaire de Billet(s) et la RWC. Toute demande ou question qu'un Acheteur de Billets ou un Détenteur de Billets pourrait avoir concernant ces Conditions doit être soumise à RWC avant l'achat d'un Billet (par un Acheteur de Billets) et avant l'utilisation d'un Billet (par un Détenteur de Billets). Les questions peuvent être soumises via le site Internet du Tournoi (www.rugbyworldcup.com/2025) ou à l'équipe du service clientèle de la RWC par courrier électronique à l'adresse suivante : rwc2025customerservice@rugbyworldcup.com

Achat et distribution des billets

9. Les acheteurs de billets doivent être âgés de dix-huit (18) ans ou plus.
10. L'achat de Billets par certaines catégories d'Acheteurs de Billets peut faire l'objet de conditions particulières qui s'écartent, sont plus détaillées ou complètent les dispositions de de la présente section « Achat et distribution de Billets ».
11. Les Billets seront disponibles à l'achat sur le Site Internet des Billets pendant les périodes confirmées par la CNR de temps à autre. La FCR peut, à sa seule discrétion, changer, modifier, arrêter, suspendre ou prolonger la durée pendant laquelle les Billets sont disponibles à l'achat, à tout moment, par tout moyen, sur tout support et par tout intermédiaire que ce soit.
12. RWC est autorisé à prendre des décisions à sa seule discrétion concernant les canaux et plateformes de distribution des Billets et est autorisé à mettre en œuvre ou à offrir des conditions de vente différentes ou spéciales, y compris en ce qui concerne la vente de Billets individuels et de Billets de groupe, la distribution de Billets en priorité et/ou en prévente, l'utilisation et la mise en œuvre (ou non) d'une Procédure de Demande pour l'achat de Billets et ceux qui souhaitent passer des commandes pour un ou plusieurs Billets pour des Matches ou des Jours de Match spécifiques. Toutes les informations applicables concernant la distribution des Billets seront disponibles sur le Site Internet des Billets.
13. Dans les cas où la CRF décide de mettre en œuvre une Procédure de Demande (gérée par Ticketmaster) pour la vente et l'achat de Billets, les termes, conditions, règles et autres informations applicables à cette Procédure de Demande seront tels que décrits dans les présentes Conditions (y compris l'Article 23) et tels que mis à disposition sur le Site Internet des Billets et/ou sur le Site Internet du Tournoi. Pour éviter toute ambiguïté, les termes, conditions et/ou règles (y compris tout changement ou variation) de tout Processus de Demande seront à la seule discrétion de RWC et en cas de litige, la décision de RWC sera définitive.

14. Les logiciels ou applications permettant de passer des commandes automatisées de Billets via Internet et/ou de reproduire l'activité d'achat en ligne d'un groupe ou de plusieurs personnes, tels que les " Bots " ou autres logiciels ou applications pouvant être utilisés pour commander et acheter des Billets, sont strictement interdits. S'il apparaît que des Billets ont été achetés ou obtenus de cette, ces Billets seront considérés comme non valables et nuls et le Détenteur d'un tel Billet se verra refuser l'accès au Site, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.
15. Les Acheteurs de Billets sont informés par la présente de l'existence de différentes catégories de places dans le Lieu, telles que les places réservées aux personnes handicapées ou aux groupes, qui peuvent être achetées sous réserve de disponibilité et qui peuvent être soumises à des conditions spéciales qui seront mises à la disposition de toutes les parties intéressées.
16. Les Acheteurs de Billets accessibles auront la possibilité de demander un billet gratuit pour un accompagnateur. Les billets pour les accompagnateurs peuvent être demandés en suivant la procédure décrite sur le Site Internet des Billets. Le droit à un tel Billet pour accompagnateur n'est pas garanti pour tout Acheteur de Billet et toutes les demandes seront soumises à l'examen et à l'approbation de l'équipe du Service Clientèle du RWC. Les Billets d'Accompagnant ne peuvent être utilisés que par des adultes âgés de 18 ans ou plus. Les Billets d'accompagnement sont liés et spécifiques au Billet accessible associé et ne peuvent être revendus ou utilisés séparément à d'autres fins ou par d'autres personnes non connectées.
17. La CNR se réserve le droit de demander et d'exiger que toute personne qui souhaite acheter un billet ou qui a acheté un billet pour un emplacement pour fauteuil roulant et/ou d'autres exigences d'accessibilité fournisse la preuve que les critères requis pour l'achat et/ou l'utilisation de ce type de billet ont été entièrement remplis.

Paiements et modes de paiement

18. Le seul mode de paiement autorisé pour un Billet est la carte de paiement, sauf accord contraire de la CMR et/ou de tout partenaire officiel d'hospitalité, d'expérience ou de voyage autorisé à vendre des Billets par WRED ou la CMR.
19. Sauf notification contraire de la part de RWC ou d'un partenaire officiel d'hospitalité, d'expérience ou de voyage, l'Acheteur de Billets doit payer l'intégralité de sa commande de Billets immédiatement au moment et au point d'achat de ses Billets. Dans les cas où la CNB met à disposition une Procédure de Demande pour l'achat de Billets, les détails de la carte de paiement seront recueillis au moment de la soumission d'une demande et le paiement sera débité automatiquement si la demande est acceptée (ou partiellement acceptée). Il est conseillé aux participants à une procédure de demande de lire attentivement les présentes conditions (en particulier l'article 23) et tous les termes, conditions et règles applicables à la procédure de demande, tels qu'ils figurent sur le site Internet du tournoi et/ou sur le site Internet des billets, avant de soumettre une demande. Une fois que la commande de Billets d'un Acheteur de Billets a été payée et traitée avec succès, l'Acheteur de Billets recevra un courriel de confirmation de commande directement à l'adresse électronique qu'il a fournie.
20. Tout retard de paiement, tout problème bancaire, toute erreur technologique ou de site Internet ou problème entraînant un défaut de paiement (y compris un défaut d'autorisation sur la base des informations demandées à un Acheteur de Billets au cours du processus d'achat) entraînera automatiquement l'annulation de la commande de Billets proposée et, dans ce cas, les Billets concernés seront mis à la disposition d'autres acheteurs et toutes les sommes déjà payées (le cas échéant) seront remboursées.

21. RWC peut limiter le nombre de Billets qui peuvent être proposés ou achetés pour : le Tournoi, chaque Match ou Jour de Match, chaque catégorie de prix, chaque type de billet et/ou en une seule transaction ou une série de transactions, par personne, par adresse e-mail, par carte de paiement et/ou par ménage et RWC se réserve le droit d'annuler, sans remboursement ni compensation, tout type, nombre, genre ou catégorie de Billets achetés en excès de la limite indiquée.
22. Une fois que l'Acheteur de Billets a effectué une commande de Billets et a traité avec succès le paiement relatif à cette commande, l'Acheteur de Billets recevra une confirmation de commande directement par courrier électronique et aucune autre modification ne pourra être apportée à cette commande. Afin d'éviter ambiguïté, aucune commande ou achat de Billets ne sera complète, réussie et/ou confirmée tant que le paiement n'aura pas été entièrement et correctement traité et que l'Acheteur de Billets n'aura pas reçu un e-mail de confirmation officielle confirmant que l'achat des Billets concernés a été effectué avec succès. Si, pour quelque raison que ce soit, une commande n'est pas complétée ou le paiement n'est pas traité dans son intégralité, ou si aucun courrier électronique de confirmation n'est reçu par l'Acheteur de Billets, le(s) individu(s) n'aura(ont) aucun droit sur les Billets concernés.

Processus de candidature

23. Sans préjudice des sections " Achat et distribution des billets " et " Paiements et modes de paiement " ci-dessus, les conditions suivantes, ainsi que les autres informations relatives à la participation ou à l'inscription à un processus d'application disponible sur le site Internet du tournoi et/ou le site Internet des billets, s'appliquent à toute personne qui soumet une demande d'achat de billet(s) par le biais d'un processus d'application mis à disposition par RWC de temps à autre :
 - a. RWC peut décider de mettre à disposition un processus de candidature à différents moments, à sa seule discrétion, avant le tournoi ;
 - b. Vous devez être âgé de dix-huit (18) ans ou plus pour participer au processus de candidature ;
 - c. Tout participant qui soumet une demande d'achat de billet(s) dans le cadre d'un processus de demande est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions, avoir accepté de s'y conformer et d'être légalement lié par elles, y compris toutes les conditions contenues dans les présentes conditions qui se rapportent au processus de demande ;
 - d. La procédure de demande permet à un participant de faire une demande d'achat de billets pour un match ou un jour de match. Le participant reconnaît qu'en soumettant une demande, il n'a pas le droit d'acheter un ou des billets et qu'il n'a aucune garantie que sa demande sera acceptée ou qu'un ou des billets lui seront attribués ;
 - e. Les participations sont limitées à une participation par adresse électronique pour chaque processus de candidature. Les participations multiples provenant de la même adresse électronique pour le même processus de candidature ne seront pas acceptées ;
 - f. Une inscription à un processus de candidature n'est ni valable ni transférable à un autre processus de candidature. Une inscription distincte est requise pour chaque processus de candidature ;
 - g. Les candidatures doivent être soumises et reçues au cours de la période ou des dates pendant lesquelles la procédure de candidature est ouverte ("**période de candidature**"). Toute participation soumise ou reçue en dehors de la période d'inscription ne sera pas acceptée ni prise en compte dans le processus d'inscription.
Processus. Les détails et les dates de chaque période de candidature pour chaque processus de candidature disponibles sur site Internet du tournoi et/ou le site Internet des billets et les participants sont encouragés à consulter ces détails pour chaque processus de candidature ;

- h. Une participation à un processus d'application peut être retirée à tout moment par le participant pendant la période d'application concernée. Des détails sur les modalités de retrait peuvent être fournis sur le site web du tournoi et/ou le site web des billets. Une fois la période de candidature terminée, vous ne pouvez plus retirer votre participation. Si votre participation à un match est finalement acceptée, vous devez acheter la totalité des billets pour ce match qui vous ont été attribués à la suite de votre participation acceptée ;
- i. Le nombre de billets qu'un participant peut demander pour chaque match ou jour de match est limité. Cette limitation sera liée à l'adresse électronique unique fournie par le participant lors de la soumission de son inscription. Les détails concernant les limitations du nombre de billets pouvant être demandés seront disponibles sur le site Internet du tournoi et/ou sur le site Internet des billets ;
- j. RWC fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les Billets attribués à un participant pour le même Match dans le cadre du Processus de Demande seront assis ensemble (toujours sous réserve de la disponibilité et des catégories de prix des Billets) mais RWC ne sera pas responsable si, pour quelque raison que ce soit, les sièges ne sont pas situés directement côte à côte et les participants n'auront pas droit à un remboursement dans de telles circonstances ;
- k. Les logiciels ou applications qui placent des inscriptions automatisées via l'internet et/ou qui peuvent reproduire ou automatiser l'inscription d'une personne à un processus d'inscription, y compris les "bots", sont strictement interdits. S'il apparaît que des inscriptions ont été soumises à l'aide de tels logiciels ou applications, toutes ces inscriptions seront invalides et nulles et les inscriptions et le participant seront disqualifiés du Processus de Demande et de tous les Processus de Demande futurs mis à disposition par RWC. Tout billet attribué ou acheté à la suite d'une participation réussie au processus de demande à l'aide d'un tel logiciel ou d'une telle application sera nul et non avenue, ce qui entraînera le refus de l'entrée dans le lieu concerné, sans remboursement ni compensation ;
- l. Tous les participants à un processus de demande doivent fournir, au moment de la soumission de leur demande, les détails de la carte de paiement qu'ils souhaitent utiliser pour acheter le(s) billet(s) si leur demande est acceptée. Si un participant est sélectionné (ou partiellement sélectionné) dans le cadre de la procédure de demande et se voit allouer un ou plusieurs billets pour un match conformément aux sélections et préférences soumises au moment de la participation à la procédure de demande, tous les billets alloués au participant doivent être achetés dans leur intégralité par ce dernier. Si un participant fait une demande pour plusieurs Billets dans la même catégorie de prix pour le même Match, le participant ne se verra allouer que
 - a) en cas de succès, le nombre total de billets demandés dans cette catégorie de prix, ou b) en cas d'échec, aucun billet dans cette catégorie de prix ;
- m. En fournissant les détails de votre carte de paiement lors de la soumission d'une inscription à un processus de demande, vous reconnaissez et acceptez que a) vous confirmez votre accord pour l'achat de tout billet qui vous est attribué via le processus de demande, et b) le paiement sera automatiquement traité et prélevé sur votre carte de paiement pour tous les billets qui vous sont attribués ;
- n. Le participant est seul responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de tous les détails et informations qu'il soumet dans le cadre de la procédure d'inscription. Les inscriptions ne peuvent pas être modifiées après avoir été soumises. Une participation peut être entièrement retirée à condition qu'elle le soit avant la clôture de la période de candidature. L'adresse de facturation correcte de la carte de paiement doit être fournie par le participant lorsqu'il soumet sa participation ;
- o. Les participants peuvent se voir offrir la possibilité, au moment de la sélection des Billets ou de la soumission d'une participation, de consentir et de confirmer que si leur participation n'est pas retenue pour la catégorie de prix des Billets pour un Match lequel le participant a fait une demande, leur participation pour cette catégorie de prix des Billets sera automatiquement incluse dans la procédure d'attribution ou de vote pour les Billets pour ce Match dans le cadre de la procédure d'attribution des Billets pour le Match en question.

La catégorie de prix suivante la plus élevée (la plus chère) et/ou la catégorie de prix suivante la plus basse (la moins chère). Si le participant choisit cette option, il reconnaît, accepte et confirme que si des billets de la catégorie de prix immédiatement supérieure ou inférieure au(x) billet(s) initialement sélectionné(s) par le participant lui sont attribués dans le cadre du processus de demande, le participant sera tenu d'acheter ce(s) billet(s) de la catégorie de prix supérieure (plus chère) ou inférieure (moins chère) et que le paiement sera automatiquement traité et prélevé sur sa carte de paiement pour ce(s) billet(s) de la catégorie de prix supérieure ou inférieure ;

- p. Un participant peut avoir la possibilité de faire un don de charité à une organisation caritative partenaire soigneusement sélectionnée au moment de la sélection de ses billets ou de la soumission de sa participation. Si un participant choisit de faire un don de charité, cette sélection ne peut être modifiée ou retirée par le participant, à moins que la participation ne soit entièrement retirée du processus de demande avant la fin de la période de demande. Le don de charité ne sera traité et prélevé sur la carte de paiement du participant que si la candidature de ce dernier est finalement retenue (y compris partiellement). Les dons de charité traités sont strictement non remboursables.
- q. Tous les participants recevront une notification par courrier électronique dans les trente (30) jours suivant la fin de la Période de candidature, qui confirmera si leur participation à un ou plusieurs Match(s) a été acceptée ou rejetée. Si la participation à un Match a été retenue, le courrier électronique de notification confirmera les détails complets, y compris les coûts, des Billets qui ont été alloués au participant. Le paiement de la valeur totale de l'allocation de Billets sera automatiquement traité et prélevé sur les cartes de paiement des participants retenus, sans délai et dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'envoi de l'e-mail de notification. Une fois le paiement traité avec succès, le participant recevra une notification par courrier électronique confirmant que le paiement a été traité. Si le traitement du paiement échoue pour quelque raison que ce soit, le participant sera contacté directement et aura possibilité d'effectuer le paiement au moyen d'un lien de paiement avant la date limite de paiement prévue. Si le paiement n'est pas traité avec succès par le participant avant la date limite de paiement, les billets qui ont été attribués au participant seront annulés et redistribués et le participant n'aura plus aucun droit sur ces billets. Les participants sont de s'assurer que leur carte de paiement est valide et qu'elle dispose de fonds suffisants pour payer la valeur totale des Billets qui leur ont été alloués à la date de paiement qui leur a été notifiée ou avant cette date et/ou comme indiqué sur le Site Internet du Tournoi et/ou le Site Internet des Billets ;
- r. Votre achat de billet(s) sera complet une fois que le paiement du (des) billet(s) aura été traité intégralement et que vous aurez reçu un courriel de confirmation du traitement du paiement. Si, pour quelque raison que ce soit, le participant ne reçoit pas l'e-mail de notification de paiement ou si le paiement n'est pas traité dans son intégralité, le participant ne pourra prétendre à aucun droit sur les billets attribués ;
- s. Les participants dont la demande a été acceptée sont autorisés à soumettre des demandes pour les prochaines Procédures de Demande, à condition que le nombre total de Billets demandés pour un Match n'excède pas les limites du nombre de Billets par participant pour ce Match, telles que notifiées par RWC. Les participants retenus ou les Acheteurs de Billets qui ont déjà acheté ou reçu des Billets pour un (des) Match(s), par le biais d'une Procédure de Demande ou autrement, reconnaissent et acceptent que la préférence dans le cadre de la Procédure de Demande peut être donnée a) à des participants précédemment non retenus et b) à des participants qui n'ont pas encore acheté de Billets pour le Match concerné ;
- t. Toute violation de l'une des présentes conditions, y compris toute violation des conditions relatives à l'inscription ou à la participation à un processus de demande, peut, en plus de tout autre recours dont dispose RWC, entraîner le refus de l'inscription ou de la participation à un processus de demande et/ou l'inscription, l'expulsion ou le renvoi d'un lieu, l'annulation ou l'invalidation d'un billet et l'annulation ou l'invalidation de tout autre billet détenu par un participant ou un acheteur de billet, sans remboursement ni compensation d'aucune sorte. Sanctions peuvent également être imposées, y compris, mais sans s'y limiter, le bannissement ou l'interdiction d'une personne de s'inscrire ou de participer à une application future.

Processus et/ou de l'achat de billets, de billets pour les futurs matchs ou tournois de la RWC et/ou de la WRED (y compris les futures Coupes du monde de rugby) ;

- u. Les termes, conditions et/ou règles (y compris toute modification ou variation pouvant être apportée par la CRF de à autre) de tout processus de demande sont à la seule discrétion de la CRF et, en cas de litige, la décision de la CRF est définitive.

Prix des billets

24. Les prix des billets et toutes les taxes et/ou charges applicables seront affichés en livres sterling (GBP£). Tous les coûts ou frais (y compris les frais de change et les frais de carte de paiement) applicables aux paiements effectués par un Acheteur de Billets dans une autre devise seront supportés par l'Acheteur de Billets et relèveront de sa seule responsabilité.
25. Les prix des billets affichés ou fournis incluent la TVA au taux applicable et toutes les autres taxes éventuellement applicables à la date de la commande des billets.
26. Les offres, remises et/ou promotions applicables ne peuvent être utilisées conjointement avec d'autres offres, remises ou promotions et ne peuvent être échangées ou utilisées rétrospectivement pour des billets déjà achetés. Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer à toute offre, réduction et/ou promotion.
27. Les billets seront facturés aux prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de billets. La FCR est autorisée, à sa seule discrétion, à modifier à tout moment le prix des billets et la politique tarifaire.
28. Lorsque des Billets enfants sont mis à disposition, ils ne peuvent être utilisés que par des personnes âgées de 15 ans ou moins à la date du Match ou du Jour du Match. Les Billets enfants, s'ils sont mis à disposition, ne peuvent pas être achetés seuls et ne peuvent être achetés et utilisés qu'avec un Billet adulte (18 ans ou plus). Toute personne tentant d'utiliser un billet enfant qui ne répond pas aux critères d'utilisation d'un billet enfant se verra refuser l'entrée et/ou sera expulsée du lieu du match et le billet enfant ne sera pas remboursable.
29. Lorsqu'un billet est annulé ou considéré comme non valable pour quelque raison que ce soit, les dons de bienfaisance effectués en relation avec l'achat de ce billet ne sont ni remboursés ni pris en charge. Une fois qu'un don de bienfaisance a été versé par un acheteur de billet dans le cadre de l'achat d'un billet, ce don n'est absolument pas remboursable.
30. Si, en raison d'une erreur humaine ou d'un dysfonctionnement technique de la part de RWC ou du Site Internet de Billets, des prix de Billets ou des détails de Billets incorrects sont affichés sur le Site Internet de Billets et qu'un ou plusieurs Billets sont achetés par un Acheteur de Billets sur la base de ce montant ou de ces détails incorrects ou si un Acheteur de Billets a acheté un type ou une catégorie de Billets qui ne sont pas destinés à être achetés par cet Acheteur de Billets ou qui ne sont pas disponibles pour cet Acheteur de Billets, RWC se réserve le droit d'annuler le(s) Billet(s) concerné(s) et de procéder à un remboursement à l'Acheteur de Billets pour le montant du prix du Billet à sa valeur faciale uniquement. Dans de telles circonstances, aucun remboursement ne sera effectué au titre d'un don de bienfaisance versé en relation avec l'achat du (des) Billet(s). L'Acheteur de Billets peut, à la seule discrétion de RWC, se voir offrir la possibilité d'acheter des Billets à un prix et/ou avec des détails corrects.
31. Si, en raison d'une erreur humaine, d'un dysfonctionnement technique ou d'une défaillance de la part d'une personne ou d'un Acheteur de Billets, des Billets sont achetés par erreur, ces Billets ne sont pas remboursables et le CRF n'a aucune obligation de rembourser, d'annuler ou de remplacer l'achat ou les Billets en question.

Livraison et distribution des billets

32. Une fois que les Billets ont été payés en totalité et que l'Acheteur de Billets a reçu l'e-mail de confirmation de la commande, l'Acheteur de Billets sera ultérieurement informé de la disponibilité des Billets achetés et de la méthode par laquelle l'Acheteur de Billets peut accéder aux Billets et/ou les recevoir. Il peut s'agir d'un accès via le compte de l'Acheteur de Billets sur le Site Internet des Billets, d'une application, d'un téléchargement par courriel ou de toute autre plateforme ou canal notifié et mis à disposition par RWC de temps à autre.
33. Les billets seront délivrés principalement sous la forme d'un billet électronique, bien que des exceptions cette règle puissent être faites dans certaines circonstances déterminées par RWC.
34. Dans le cas des billets électroniques, le titulaire du billet doit être muni d'un terminal mobile fonctionnel (tel qu'un smartphone) qui permet de lire le code-barres du billet sur son écran. La CRF décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du terminal mobile sur lequel est stocké le Billet, ou en cas de dysfonctionnement du terminal mobile (dû par exemple à une batterie déchargée, à l'impossibilité d'afficher ou de récupérer le Billet, à une panne ou à une défaillance technique du terminal mobile, à l'impossibilité de se connecter à Internet, etc). Si nécessaire, le Titulaire de Billet(s) peut prendre contact avec l'équipe du Service Clientèle du RWC sur le Site pour demander l'impression de son Billet sur un support physique, cependant, la fourniture de ce service n'est pas garantie sur chaque Site.
35. RWC est en droit d'annuler, sans préavis et sans aucun remboursement, tout achat d'un Billet qui pourrait comporter un risque ou une preuve de fraude, par exemple en cas d'utilisation frauduleuse d'une carte de paiement, ou en cas de violation ou de violation potentielle de tout mécanisme ou protocole de sécurité lié ou pertinent pour le Tournoi ou le Match.
36. Droit de rétractation. L'émission, la vente et l'achat d'un billet sont définitifs et non remboursables, sauf dans les cas prévus par les présentes conditions ou par la législation en vigueur.
37. L'acheteur de Billets accepte de s'assurer que tout Titulaire de Billet pour lequel il a acheté un Billet se conforme pleinement aux présentes Conditions, au Règlement du Site et à toute autre règle, modalité ou condition applicable aux Billets et s'engage à communiquer à tout Titulaire de Billet le texte de ces dispositions ou les liens Internet permettant d'accéder à l'ensemble des règles, modalités et/ou conditions applicables.
38. La FCR fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les billets achetés dans le cadre de la même transaction de commande et pour le même match seront assis ensemble (toujours sous réserve de disponibilité), mais la FCR ne sera pas responsable si, pour quelque raison que ce soit, les sièges ne sont pas situés directement côte à côte. Les billets achetés dans le cadre de transactions de commande différentes ou distinctes ne seront pas placés ensemble. Les clients ne pourront pas choisir des sièges spécifiques pendant certaines phases de vente et se verront attribuer des sièges en fonction du nombre et de la catégorie de prix des billets achetés. Il n'est pas possible de changer de place une fois que les sièges ont été attribués. Afin d'éviter toute ambiguïté, les Titulaires de Billets ne pourront prétendre à aucun remboursement dans le cas où plusieurs Billets sont achetés au cours d'une même transaction et que les places correspondantes ne sont pas côte à côte.

Utilisation des billets

39. Chaque billet n'est valable que pour le match ou le jour de match et les horaires indiqués sur le billet ou, en cas de report du match, à la date du match reporté conformément aux présentes conditions.
40. Les Billets ne sont ni échangeables, ni transférables, ni remboursables, mais les Billets peuvent être revendus uniquement sur le Site Internet des Billets si une plateforme de revente est mise à disposition, cette décision étant laissée à l'entière discrétion de RWC. Si une plateforme de revente est mise à disposition, la CNR aura toute latitude pour déterminer quels matchs et/ou jours de match, quels types de billets et/ou quelles catégories de prix seront ou pourront être proposés à la revente sur la plateforme de revente et quelles catégories d'Acheteurs de Billets pourront proposer des Billets à la revente sur la plateforme de revente. Les Billets achetés en conjonction avec des services ou des produits (y compris des packages, produits et services d'hospitalité, d'expérience ou de voyage) ne peuvent pas être revendus sur la plateforme de revente. Il n'y a aucune garantie que les Billets listés pour la revente par un Acheteur de Billets sur la plateforme de revente (si elle est mise à disposition) seront revendus avec succès. Lorsqu'un Billet est listé par un Acheteur de Billets sur la plateforme de revente et que le Billet n'est pas revendu avec succès, le Billet restera le Billet de l'Acheteur de Billets initial qui ne pourra prétendre à aucun remboursement, compensation ou dédommagement en relation avec le(s) Billet(s). Si un Titulaire de Billet tente d'entrer sur le Site en utilisant un Billet qui a déjà été revendu à un autre Acheteur de Billet, le Titulaire de Billet se verra refuser l'entrée et/ou sera expulsé du Site et pourra également faire l'objet de sanctions supplémentaires, y compris pour des activités de fraude et/ou de contrefaçon. Les détails relatifs à la disponibilité, à la fourniture et/ou à l'utilisation de toute plateforme officielle de revente de billets, si elle est mise à disposition par RWC, seront publiés sur le Site Internet du Tournoi et/ou le Site Internet des Billets au cours de l'année 2025. Les présentes Conditions s'appliqueront également à tous les Billets revendus sur la plateforme de revente.
41. La Fondation se réserve le droit de déplacer les places réservées et/ou achetées dans le lieu de réunion sans avertissement ni préavis. Cependant, la FCR fera tous les efforts raisonnables pour informer les Acheteurs de Billets de ces changements dès que possible.
42. Le titulaire du billet doit s'asseoir dans le siège ou se tenir debout dans la zone (le cas échéant) spécifiée sur le billet applicable.
43. Chaque Billet sera enregistré et délivré électroniquement au nom de l'Acheteur de Billets et, le cas échéant ou si RWC l'exige, au nom de tout Détenteur de Billets pour le compte duquel l'Acheteur de Billets a acheté le(s) Billet(s). À la demande de RWC, les Acheteurs de Billets reconnaissent et acceptent qu'il leur sera demandé de fournir les noms et coordonnées de tous les Titulaires de Billets qui ont reçu ou se sont vus remettre (ou ont l'intention d'utiliser) un Billet par l'Acheteur de Billets.
44. L'entrée dans un Site ne sera autorisée que sur présentation d'un Billet en cours de validité et, sur demande, d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport en cours de validité ou permis de conduire en cours de validité) avec photographie et signature en cours de validité. En l'absence de ces justificatifs, la CNR ou une Personne Autorisée sera en droit de refuser l'entrée au Détenteur du Billet.
45. Sauf accord contraire et autorisé par RWC et/ou le Site, toute sortie du Site dans le cadre d'un Match sera définitive et le Titulaire de Billet(s) ne sera pas autorisé à réintégrer le Site.
46. Toute violation de l'une de ces conditions et/ou des règles et règlements du lieu ou tout engagement d'une personne dans une activité criminelle liée à un billet et/ou à sa présence dans un lieu peut, en plus de tout autre recours dont dispose RWC, entraîner le refus d'entrée, l'expulsion ou le renvoi d'un lieu, l'annulation ou la suppression d'un billet et l'annulation ou la suppression de tout autre billet détenu par la personne, tout détenteur de billet ou toute autre personne qui n'est pas un détenteur de billet

acheté par un Acheteur de Billets pour le Tournoi, sans remboursement ni compensation d'aucune sorte. En outre, la RWC et/ou la WRED peuvent imposer des sanctions, y compris, mais sans s'y limiter, interdire à une personne ou à un Titulaire de Billet d'acheter des Billets à l'avenir, des billets pour des matches ou des tournois de la RWC et/ou de la WRED à l'avenir (y compris des Coupes du monde de rugby à l'avenir) ou refuser de vendre ou de fournir des Billets (ou tout autre billet pour des matches ou des tournois de la RWC et/ou de la WRED) à l'avenir à des personnes convaincues d'avoir enfreint les présentes Conditions, le Règlement du Site ou de s'être livrées à des activités criminelles liées aux Billets et/ou à la présence sur le Site.

47. Tous les billets restent la propriété de la FCR. En cas de violation de l'une de ces conditions, les billets doivent, à la demande de la FCR ou de toute personne autorisée, être remis à la FCR ou à la personne autorisée concernée, selon le cas. Ces actions sont sans préjudice de tous les autres recours disponibles, qui peuvent inclure une amende et/ou une action en justice.
48. Les Titulaires de Billets reconnaissent et acceptent qu'ils seront obligés, à la demande, à tout moment, 'une Personne Autorisée, de la CRF ou de tout tiers autorisé par la CRF, de donner une explication sur la manière dont leurs Billets ont été achetés et/ou obtenus, auprès de qui et d'où ils ont été obtenus.
49. Chaque détenteur de billet est responsable de ses billets. Les billets ne seront ni remboursés ni échangés en cas de perte, de vol, de dégradation, de falsification, d'altération, de détérioration, de destruction ou d'inachèvement. Aucun duplicata de billet ne sera délivré.

Interdiction de la revente ou du transfert de billets

50. Les Billets étant uniquement destinés à l'usage de l'Acheteur de Billets ou d'un Titulaire de Billet, il est strictement interdit à toute personne de vendre, de transférer ou d'offrir de vendre, de revendre ou de transférer (y compris sur des sites Internet, dans ou aux abords immédiats du Site ou dans l'enceinte du Site), de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, ou en association avec d'autres produits ou services (y compris des produits et services d'hospitalité, de voyage et expérientiels), tout Billet sans avoir obtenu au préalable le consentement exprès de RWC ou selon les autres dispositions des présentes Conditions.
51. Afin d'éviter les ventes au marché noir, la CMR ou une entité autorisée par la CMR est en droit d'annuler, sans préavis et sans aucune formalité, toute commande de Billet(s) qui serait ensuite revendue ou transférée sans le consentement exprès et écrit de la CMR ou de la DRE. Dans ce cas, la commande de billet(s) sera annulée, le détenteur de billet(s) se verra refuser l'entrée au lieu de réunion et des poursuites civiles ou pénales pourront également être engagées à son encontre. Le prix du (des) billet(s), y compris les frais applicables, les charges ou les dons de charité effectués, ne sont pas remboursés ou compensés.
52. Une condition essentielle de la délivrance des Billets et du droit d'admission et de participation au Match ou au Jour du Match et/ou conféré au Titulaire de Billet(s) est que les Billets ne doivent pas être et n'ont pas été :
 - a. Offert, fourni, revendu ou transféré pour une valeur supérieure au prix de vente initial ;
 - b. Annoncés ou proposés à la revente ou au transfert publiquement (y compris sur tout site web, site de médias sociaux ou autre forum public ou ailleurs) ;
 - c. Utilisés à des fins promotionnelles ou commerciales (y compris tout concours, publicité, promotion ou prix dans le cadre d'un concours ou d'une loterie, que ce soit pour une entreprise, une organisation caritative ou autre) ou pour accroître la demande de tout autre bien ou service, ou vendus ou revendus dans le cadre d'un forfait ou d'un service d'hospitalité, d'expérience ou de voyage ;
 - d. Transféré ou cédé de toute autre manière à une personne qui accepte d'acheter un bien ou un service en échange du billet ; et/ou

e. Regroupés avec d'autres biens ou services (y compris dans le cadre d'un forfait ou d'un service d'accueil, de divertissement, d'hébergement ou de voyage),

Sans le consentement ou l'autorisation écrite préalable du RWC ou du WRED.

AVERTISSEMENT : Tout Billet qui est (ou dont RWC estime raisonnablement qu'il est destiné à être) altéré ou traité de manière frauduleuse, vendu ou offert, publié, commercialisé et/ou annoncé pour la vente ou qui est transmis, transféré, distribué, utilisé ou cédé de quelque manière que ce soit ou par le biais de toute plate-forme, canal ou agent autre qu'une plate-forme, un canal ou un agent autorisé par RWC ou acheté, vendu ou émis en contradiction avec les présentes conditions (y compris par un revendeur de billets non autorisé) sera nul, invalide et annulé par RWC sans préavis et sans que le détenteur de billets n'ait droit à un quelconque remboursement ou dédommagement, et entraînera le rejet de l'admission du détenteur de billets dans un lieu et/ou l'expulsion du détenteur de billets d'un lieu par RWC, le lieu ou par toute personne autorisée.

53. La vente et/ou l'offre de vente non autorisée d'un Billet, la publication ou l'annonce d'un Billet à vendre et/ou l'annonce qu'un Billet est disponible à l'achat constituent une infraction pénale en vertu des lois applicables, y compris la section 2 de la Loi sur la fraude de 2006. Si la CRF a connaissance ou soupçonne qu'un Acheteur ou un Détenteur de Billet a commis une infraction en matière de billetterie, la CRF peut en informer les autorités compétentes chargées de l'application de la loi et des mesures peuvent être prises à l'encontre des contrevenants.

Accès aux lieux de réunion

54. Il est vivement conseillé aux Titulaires de Billets de consulter régulièrement le site Internet du Tournoi (www.rugbyworldcup.com/2025) et les Règles et Règlements des Sites, afin de préparer au mieux leur visite et leur présence sur le(s) Site(s), y compris, en particulier, les modalités de transport à destination et en provenance du Site. Toute information concernant les dispositions en matière de transport est affichée à titre de référence et de commodité uniquement et RWC ne donne garantie quant à l'exactitude ou à la disponibilité des informations ou des services de transport, y compris les dates et les heures. Il incombe au Titulaire de Billet(s) de prendre les dispositions nécessaires pour arriver sur le Site suffisamment à l'avance pour éviter les files d'attente, les temps d'attente et/ou une éventuelle entrée retardée sur le Site.

55. Sous réserve des présentes conditions, chaque billet donne accès à un lieu déterminé pour un match ou un jour de match déterminé (lorsqu'un ou plusieurs matchs ont lieu au lieu en question au cours de la même journée).

56. Chaque Billet s'applique à l'identité de l'Acheteur de Billets (et du Titulaire de Billets à la discrétion de RWC) afin de permettre à RWC de valider que chaque Titulaire de Billets a obtenu et utilise son (ses) Billet(s) conformément aux présentes Conditions.

57. Seules les personnes en possession d'un Billet (y compris les enfants) peuvent accéder au Site. Toute personne qui n'est pas en possession d'un billet peut être expulsée du lieu. Le titulaire du billet doit être en possession de son billet à tout moment. Une exception à cette obligation de détenir un Billet peut s'appliquer dans certains Sites uniquement pour les "bébés dans les bras" âgés de deux ans ou moins à la date du Match ou du Jour du Match, qui peuvent être autorisés à entrer et à assister au Match sans Billet à condition qu'ils n'occupent pas de siège et qu'ils soient accompagnés à tout moment par un adulte âgé de 18 ans ou plus et détenteur d'un Billet valide. Les Acheteurs de Billets sont tenus de consulter le Site Internet des Billets et le Site Internet du Tournoi pour comprendre les exigences applicables à chaque Site.

58. Pour des raisons de sécurité, il est conseillé aux parents, aux adultes et aux tuteurs de ne pas tenir de jeunes enfants sur leurs genoux, à l'exception des "bébés dans les bras" âgés de deux ans ou moins à la date du match ou du jour du match.
59. Lorsque des Billets debout sont mis à disposition par RWC, les Billets debout ne peuvent être utilisés que par les Titulaires de Billets qui respectent les exigences suivantes pour les Sites applicables ; Franklin's Gardens - personnes mesurant 1,2 mètre et plus ; Sandy Park - personnes mesurant 1,2 mètre et plus ; Sandy Park - personnes mesurant 1,2 mètre et plus ; Sandy Park - personnes mesurant 1,2 mètre et plus. 1,3 mètre et plus et âgés de 12 ans ou plus à la date du Match ou le jour du Match ; Salford Community Stadium - aucune restriction mais il est conseillé aux Titulaires de Billets d'être attentifs à l'expérience des jeunes enfants dans ces zones. Il s'agit de garantir la sécurité de tous les Titulaires de Billets pendant qu'ils assistent à un Match et/ou d'assurer la conformité avec les exigences de sécurité sur le Site concerné. Toute personne utilisant ou tentant d'utiliser un billet debout et ne respectant pas les critères d'utilisation d'un billet debout se verra refuser l'entrée et/ou sera expulsée du lieu du match et le billet ne sera pas remboursable.
60. Les Titulaires de Billets s'engagent à se conformer à toutes les mesures de sécurité mises en œuvre par le RWC ainsi qu'à toutes les Règles et Réglementations du Site dans le cadre d'un Site où se un Match. Toute violation des présentes Conditions ou des Règles et Règlements du Site peut entraîner l'expulsion et la poursuite du Titulaire de Billet(s) et, dans ce, le Titulaire de Billet(s) ne pas en droit de recevoir un remboursement ou une compensation pour ses Billets.
61. L'accès au Site sera interdit aux mineurs âgés de 15 ans ou moins, à moins qu'ils ne soient accompagnés (à l'entrée du Site et pendant qu'ils assistent au Match ou au Jour du Match) par un adulte (c'est-à-dire âgé de 18 ans ou plus) qui sera responsable du respect des présentes Conditions par le mineur (15 ans ou moins). Les billets pour mineurs ne peuvent être achetés qu'en même temps qu'un billet pour adulte.
62. Les Titulaires de Billets doivent se conformer à toutes les règles, réglementations, directives, et protocoles en vigueur sur le Site, y compris, mais sans s'y limiter, les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité, la sécurité et les réglementations, ainsi que le Règlement du Site.
63. RWC se réserve le droit de demander et d'exiger (y compris par l'intermédiaire des Personnes Autorisées) qu'avant d'entrer sur le Site et pendant leur présence à un Match ou à un Jour de Match, les Titulaires de Billets détenant ou possédant des Billets pour les utilisateurs de fauteuils roulants et les personnes ayant des besoins d'accessibilité, fournissent la preuve qu'ils remplissent les critères requis pour utiliser ce type de Billet.
64. Pour des raisons de sécurité (telles que la prévention du terrorisme) et de santé publique (telles que la prise de mesures de protection contre une épidémie comme Covid-19), RWC peut prendre des mesures exceptionnelles susceptibles de ralentir l'accès à l'enceinte du Site, ce que les Acheteurs de Billets et les Détenteurs de Billets reconnaissent, acceptent et consentent irrévocablement. L'accès à un Site peut être limité aux porteurs de tout document ou information requis par les autorités de santé publique à la date du Match ou du Jour du Match (y compris, mais sans s'y limiter, un carnet de santé, une carte d'identité ou un passeport vaccinal).
65. Toute personne (y compris les Titulaires de Billets non accompagnés âgés de 16 ans et plus) entrant dans le Site devra se soumettre à des fouilles, mesures et protocoles de sécurité, qui peuvent inclure une fouille corporelle par palpation, et tout Titulaire de Billet pourra se voir demander, et devra accepter, de montrer tous les objets qu'il porte, y compris ceux qui peuvent être transportés dans un sac autorisé. Les fouilles de sécurité et les fouilles corporelles par palpation peuvent être effectuées par une personne autorisée, un agent de RWC ou du Site ou toute autre personne ou organisme agréé pour effectuer de telles fouilles, conformément aux lois et dispositions réglementaires en vigueur et applicables. Toute personne qui refuse de se soumettre à ces contrôles ou de suivre les instructions données par le personnel chargé de veiller à l'application de ces mesures se verra refuser l'entrée au Site et ne recevra pas le remboursement du prix de son Billet.

66. L'entrée du Site sera refusée à toute personne qui est, de manière visible, ou qui, de l'avis de la CRF ou d'une personne autorisée, est en état d'ébriété, sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de toute substance modifiant le comportement, ou qui se comporte, ou est considérée, de l'avis de la CRF ou d'une personne autorisée, comme susceptible de se comporter de manière violente, préjudiciable ou contraire à l'ordre public. Toute personne qui est, de manière perceptible, ou qui, de l'avis de RWC ou d'une autorisée, est sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de toute substance modifiant le comportement, ou toute personne qui se comporte, ou est considérée comme susceptible de se comporter, de manière violente, préjudiciable ou contraire à l'ordre public dans l'enceinte du site, sera expulsée du site et n'aura droit à aucun remboursement ou compensation.
67. Le Titulaire de Billet(s) reconnaît et accepte que l'achat de Billets ne garantit pas des places qui, pendant toute la durée du Match ou de la Journée de Match, offriront un confort d'assise total, une protection contre les conditions météorologiques, une visibilité totale ou une expérience visuelle entièrement libre dans chaque partie ou section du Site et/ou du Match (y compris pendant le déroulement du Match). Le Titulaire de Billet(s) reconnaît qu'il s'agit là de la nature même de la participation à des événements sportifs en direct et que le Titulaire de Billet(s) n'a pas droit à un remboursement ou à une compensation dans de telles circonstances.
68. En plus et indépendamment de ce qui précède, des Billets à Visibilité Restreinte peuvent être mis à disposition par RWC à sa discrétion de temps à autre, ce qui permet aux Acheteurs de Billets d'acheter des sièges dont la visibilité est restreinte ou obstruée lors d'un Match ou d'un Jour de Match. Les détails et conditions des Billets à Visibilité Restreinte seront disponibles sur le Site Internet des Billets avant ou au moment de l'achat et il sera de la seule responsabilité du Titulaire de Billet(s) d'examiner les conditions et détails de ces Billets à Visibilité Restreinte avant l'achat et de comprendre l'impact que cela peut avoir sur l'expérience visuelle du Titulaire de Billet(s).

Règles de sécurité dans les lieux de réunion

69. Une personne transportant des objets figurant sur une liste d'objets interdits par les lois applicables, par les présentes conditions ou par le règlement du site peut se voir refuser l'accès au site ou être expulsée du site, et le prix de son billet ne sera pas remboursé ou compensé. Le Titulaire de Billet(s) s'engage à se conformer à toutes les lois applicables et à toutes les règles et réglementations applicables à la sécurité dans les enceintes sportives et publiques.
70. Si un détenteur de billet ne se conforme pas aux règles régissant les comportements et objets interdits énoncées dans les présentes conditions ou dans les règles et règlements du lieu, détenteur de billet peut se voir refuser l'accès au lieu et/ou être expulsé du lieu, et le prix de son billet ne lui sera pas remboursé.
71. Il est interdit aux Titulaires de Billets d'entrer ou d'accéder au Site (y compris les zones situées à l'intérieur ou autour du Site) ou d'assister au Match ou au Jour du Match s'ils sont en possession des éléments suivants :
- Le matériel de propagande ou les vêtements se rapportant à un langage négatif ou préjudiciable à l'égard d'un groupe minoritaire ou d'une caractéristique protégée, ainsi que toute incitation à la violence. Cela inclut, sans s'y limiter, tout comportement suggéré à l'égard des personnes handicapées, de la communauté LGBTQ+, de toutes les formes d'expression de genre, des groupes religieux et confessionnels et de toutes les identités raciales. Le CRF rejette tout groupe ou personne qui encourage toute forme de violence ou de comportement non inclusif à l'égard de ces identités. Tout élément publicitaire, commercial, politique ou religieux, quel qu'il soit, tel que des bannières, des panneaux, des symboles ou des tracts.

- Toute arme ou objet pouvant être utilisé comme arme, y compris les tranchants, les barres, les armes à feu ou tout objet suspecté d'être une arme à feu ou similaire à une arme à feu, y compris les pièces et imitations de paralyseurs électriques, les munitions ou tout objet dangereux.
- Pointeurs laser
- Engins explosifs et matières explosives
- Dispositifs incendiaires
- Objets ayant l'apparence d'un objet illégal ou interdit, par exemple répliques d'armes à feu ou canulars d'engins explosifs improvisés, qu'ils soient ou non capables de causer des dommages.
- Tous les types de couteaux et d'objets tranchants, d'armes ou d'instruments offensifs, tels que les matraques extensibles, ou tout objet modifié en arme ou en réplique ou imitation d'arme.
- Fusées éclairantes, feux d'artifice, pièces pyrotechniques, lumières stroboscopiques, , dispositifs de signalisation capables d'émettre de la fumée, des colorants ou des flammes.
- Sprays de protection individuelle tels que CS, poivre ou autres sprays irritants
- Substances dangereuses, y compris poudres et pâtes suspectes, produits chimiques, irritants, substances toxiques et bonbonnes de gaz.
- Les drogues contrôlées et les substances qui ont l'apparence d'une drogue contrôlée, à moins qu'elles ne soient spécifiquement requises pour des raisons médicales (la preuve de ces raisons médicales doit être fournie à RWC ou à une personne autorisée sur demande).
- Les déguisements ou les couvre-chefs surdimensionnés susceptibles de blesser leur porteur ou d'autres spectateurs et/ou de gêner gravement la vue des autres spectateurs ou d'être interprétés comme offensants pour eux.
- Groupes musicaux ou instruments autres que ceux ayant reçu l'accord écrit préalable de la WRED, du RWC ou de l'autorité responsable du lieu.
- Bicyclettes, patins à roulettes, planches à roulettes, trottinettes (sauf pour des raisons d'accessibilité), chaussures à roulettes et articles similaires.
- Aérosols, substances corrosives et colorants
- Cigarettes, e-cigarettes et vapes
- Objets de grande taille, tels qu'escabeaux, tabourets, chaises, cartons ou valises (aucun dispositif de sécurité ne sera fourni).
- Torches, fusées, feux d'artifice, conteneurs de gaz, fusées éclairantes, bombes fumigènes ou tout autre dispositif pyrotechnique.
- Boissons alcoolisées ou tout type de drogues récréatives
- Animaux de compagnie ou animaux (à l'exception des chiens d'assistance)
- Casques de tout, batteries de véhicules électriques

- Les appareils sans fil qui émettent des ondes radio (tels que les brouilleurs de signaux de téléphone cellulaire, les scanners radio et les talkies-walkies, les routeurs wi-fi (appareils de réseau local sans fil)), à l'exception des téléphones mobiles personnels et des récepteurs sans fil (tels que les radios).
- Dispositifs mécaniques bruyants, tels que mégaphones et klaxons fonctionnant à l'air comprimé
- Drones
- Bâtons de selfie, appareils photo et caméras vidéo à des fins commerciales.
- Les objets susceptibles de compromettre ou de perturber l'expérience et le plaisir des autres spectateurs, y compris les chapeaux trop grands, les parapluies, les sifflets, les vuvuzelas, les instruments de musique, les klaxons, etc.
- Bouteilles et récipients en verre (à l'exception des bouteilles de médicaments à personnel)
- Nourriture (autre qu'une petite quantité pour la consommation personnelle)
- Tout objet que RWC, le site ou une personne autorisée considère comme dangereux, nocif et/ou illégal, ou qui peut être utilisé comme une arme ou un projectile, ou qui pourrait compromettre ou interférer de toute autre manière avec la sécurité de toute personne ou la sécurité du site.
- Pas de drapeaux de plus de 1 x 2 mètres, pas de drapeaux de pays ne participant pas au tournoi et pas de mâts ou de bâtons de drapeaux ;
- Tout autre article ou élément interdit ou restreint tel qu'indiqué sur le Site Internet du Tournoi ou le Site Internet des Billets en relation avec le Site et, à cet égard, il est fortement conseillé aux Titulaires de Billets de consulter régulièrement le Site Internet du Tournoi et le Règlement du Site, afin de se préparer au mieux aux articles qu'ils peuvent ou ne peuvent pas être autorisés à apporter dans le Site.

De même, il est interdit :

- D'escalader ou de franchir des clôtures, des barrières ou d'autres éléments destinés à contenir ou à séparer le public
- S'engager dans des courses, des bousculades ou des glissades
- D'introduire ou de tenter d'introduire dans un, de posséder ou d'utiliser dans un lieu tout objet interdit qui, de l'avis raisonnable d'une personne autorisée, pourrait compromettre ou interférer de quelque manière que ce soit avec la jouissance ou le confort de toute personne présente sur le lieu
- De pénétrer sur le terrain de jeu ou dans toute autre zone non autorisée du Site
- De vendre ou de remettre, dans l'enceinte du Site ou dans ses environs immédiats, tout article ou objet promotionnel ou commercial sans l'autorisation préalable de WRED ou de RWC. La CMR est en droit de demander au Titulaire de Billet(s) de présenter une copie de cette autorisation à l'entrée du Site ou à tout moment pendant sa présence dans le Site.
- D'adopter un comportement perturbateur ou dangereux, notamment en propulsant, lançant, jetant, poussant ou tirant des objets, en se livrant ou en incitant à la violence, au sexisme, au racisme ou à la xénophobie, en se comportant d'une manière que d'autres peuvent interpréter comme provocante, menaçante, discriminatoire, abusive ou offensante, en créant une menace pour la vie ou la sécurité des personnes et des biens.

Ou d'autrui, ou de nuire à autrui de quelque manière que ce soit, de grimper sur des mâts d'éclairage, des clôtures, des toits et d'autres appareils ou constructions, ou de se tenir debout sur des sièges

- De pénétrer ou de circuler dans les zones d'accès restreint ou dans d'autres zones où cette personne n'est pas autorisée, y compris l'enceinte de jeu
- D'entrer ou d'assister à un match de rugby lorsque les autorités compétentes ou les instances dirigeantes du sport ont interdit à cette personne d'assister à un match de rugby, de recevoir des billets, d'entrer dans le lieu de compétition ou de rester dans le lieu de compétition.
- d'utiliser, de posséder ou de détenir des objets et du matériel promotionnels ou commerciaux dans l'enceinte du site ou aux alentours de celui-ci, de se livrer à un marketing sauvage (y compris de détenir ou d'apporter des articles, des objets, des signes ou du matériel dont la CMR, la DREO ou toute personne autorisée pense qu'ils sont destinés à être utilisés ou sont utilisés à des fins de marketing sauvage), de participer à des jeux d'argent (ou d'assister à jeux d'argent), mener une activité commerciale, offrir (gratuitement ou à la vente), vendre ou posséder des biens dans l'intention de les vendre, tels que des boissons, de la nourriture, des souvenirs, des vêtements, des articles promotionnels et/ou commerciaux, sans l'accord écrit préalable de WRED ou de RWC, et tous ces articles peuvent être retirés ou confisqués (temporairement ou en vue de leur destruction) par personnes autorisées
- D'apporter et/ou de conserver les ballons utilisés lors des matches de la Coupe du monde de rugby féminin Angleterre 2025.

72. Sous réserve des règles et règlements applicables au lieu de réunion, les détenteurs de billets sont autorisés à apporter les articles suivants dans le lieu de réunion :

- Sacs ne dépassant pas le format A4
- Médicaments et équipement médical. Les justificatifs relatifs aux médicaments et à l'équipement médical doivent être fournis à RWC sur demande. Les détenteurs de billets sont encouragés à contacter le site à l'avance pour toute assistance supplémentaire requise ou pour obtenir des éclaircissements/confirimations sur les médicaments/équipements médicaux autorisés.
- Collations destinées à la consommation personnelle uniquement et aliments pour bébés
- Les bouteilles en plastique et en métal de moins de 75 cl sont autorisées dans les sites, sous réserve de contrôles aléatoires. Les couvercles doivent être amovibles.

73. Les Titulaires de Billets doivent à tout moment suivre toutes les instructions données par la police, les membres du service de sécurité, les pompiers, les stewards, le personnel médical, ou toute instruction annoncée par le système d'annonces publiques du Site. Pour des raisons de sécurité, les Titulaires de Billets doivent être prêts à changer de siège si la police, les membres de la sécurité privée ou les stewards le leur ordonnent, même s'il leur est demandé de se déplacer vers des sièges situés en dehors de la zone qui leur est en principe réservée.

74. RWC est en droit de refuser l'accès au site à toute personne dont les vêtements ou le comportement pourraient compromettre le déroulement du match. Le respect mutuel et le fair-play sont des valeurs essentielles auxquelles les Titulaires de Billets doivent adhérer. Par conséquent, les Titulaires de Billets s'engagent en à ne pas adopter un comportement susceptible de porter préjudice à d'autres personnes, au Site, au Tournoi, à RWC ou à WRED.

75. Il est interdit de compromettre le déroulement du match en organisant un événement, une protestation ou une manifestation non autorisés dans le lieu de compétition ou à proximité, que l'événement ou la manifestation en question soit de nature commerciale, y compris tout marketing d'embuscade, ou de nature militante, politique ou personnelle.

76. Il est interdit d'exercer une quelconque activité de vente, d'offrir des articles ou des services à titre gratuit ou onéreux, de vendre ou de détenir des articles dans l'intention de les vendre (tels que, mais sans s'y limiter, des boissons, de la nourriture, des souvenirs, des vêtements, des articles promotionnels et/ou commerciaux, du matériel imprimé), sans l'autorisation écrite préalable de la DRE ou du CRF.
77. Lorsqu'un billet est acheté pour un siège réservé dans un de réunion et que ce siège réservé est situé dans une section où l'on peut se tenir debout en toute sécurité, le titulaire du billet est tenu de s'asseoir dans le siège (et non de se tenir debout) qui lui a été attribué en vertu du billet applicable.

Service clientèle

78. Toute question concernant les billets doit être adressée à l'équipe du service clientèle de RWC, qui peut être contactée en utilisant un formulaire en ligne disponible **sur tickets.rugbyworldcup.com** ou par courrier électronique à l'adresse suivante : .rwc2025customerservice@rugbyworldcup.com

Droits à l'image, médias, photographie et enregistrement

79. Tout Titulaire de Billet(s) se trouvant dans ou autour d'un Site et/ou assistant à un Match reconnaît et autorise irrévocablement et inconditionnellement la WRED, la RWC et l'exploitant du Site, à titre gratuit, à enregistrer et utiliser des images et des enregistrements dans lesquels le Titulaire de Billet(s) apparaît, par tout moyen d'acquisition (photographie, vidéo, etc.) pendant le Match et la présence dans ou autour du Site, sur tous les supports connus actuellement ou développés à l'avenir (sans limitation en termes de quantité et de qualité) et par tout moyen de publication ou de diffusion, dans le monde entier et pour toute la durée de la protection des droits afférents, avec l'autorisation de céder ces droits, à des fins commerciales ou promotionnelles et/ou pour montrer les Matches de la Coupe du Monde de Rugby Angleterre 2025, le Site et/ou le RWC, et dans le cadre de la transmission de ces Matches par tout support connu actuellement ou développé à l'avenir. Le RWC et/ou le WRED sont autorisés à céder librement ces droits à toute fin et à toute partie ou tierce partie de leur choix, y compris les diffuseurs, les fournisseurs tiers, les détenteurs de licences, les Partenaires autorisés et les organes d'information et les médias.
80. Tout détenteur de billet assistant à un match :
- a. Reconnaît que les radiodiffuseurs, les partenaires et d'autres tiers peuvent utiliser des drones (systèmes d'aéronefs pilotés à distance) à l'intérieur et autour du lieu de tournage ;
 - b. Reconnaît que tous les matches sont enregistrés dans un certain nombre de médias et diffusés publiquement sur de nombreuses plates-formes et canaux dans le monde entier ;
 - c. accepte que sa voix, son image et sa ressemblance soient utilisées à perpétuité, gratuitement, dans le monde entier et dans toute la mesure du possible, pour quelque raison que ce soit, sur le lieu de compétition ou à partir de celui-ci, par le biais d'un affichage vidéo en direct ou enregistré, d'une diffusion, d'une transmission, d'un contenu ou d'une autre diffusion ou d'un enregistrement, de photographies ou de toute autre technologie médiatique actuelle et/ou future, par RWC, WRED, les partenaires agréés et/ou d'autres tiers ;
 - d. Renonce, d'irrévocable, mondiale et perpétuelle, à tout droit de s'opposer à une telle diffusion, transmission ou dissémination dans tous les médias ;
 - e. Reconnaît et accepte que la WRED est le seul propriétaire légal et effectif des droits d'auteur et de tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit sur les enregistrements de sons ou d'images pris dans ou autour d'un lieu de compétition ou lors d'un match (y compris les droits futurs sur ces images et enregistrements ou sur toute œuvre dérivée de ces images et enregistrements) (et y compris tout enregistrement ou image pris par un détenteur de billet en violation des présentes conditions) et renonce, sur une base volontaire, à ses droits d'auteur et à ses droits de propriété intellectuelle.

Irrévocable, mondiale et perpétuelle, tous les droits (y compris les droits moraux) sur ces enregistrements ;

f. reconnaît et accepte que WRED et RWC puissent utiliser, éditer, copier, divulguer, ajouter, adapter, reproduire, publier, créer des dérivés et/ou traduire ces images et/ou enregistrements décrits dans le présent document pour toutes les activités publicitaires, commerciales, d'exploitation et de promotion, dans le monde entier et à perpétuité, dans tous les médias (y compris, mais sans s'y limiter, en ligne, numérique et hors ligne), qu'ils soient actuellement connus ou développés ou inventés à l'avenir, y compris sur tout média détenu, contrôlé, exploité ou représenté par WRED ou RWC, sans paiement, compensation ou responsabilité à l'égard du détenteur du téléscripteur ;

g. Reconnaît qu'il n'a aucune attente en matière de respect de la vie privée en ce qui concerne sa présence, ses activités, ses actions ou sa conduite lors d'un match ou dans ou autour d'un lieu de compétition, étant donné le caractère public du match et du tournoi ;

h. Cède inconditionnellement et irrévocablement à la WRED tous les droits, y compris les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle, par quelque moyen que ce soit et sous quelque forme ou type de média ou format que ce soit, actuel et/ou futur, sur toute image ou tout enregistrement pris par le Titulaire de Billet(s) dans le lieu de réunion en violation des présentes conditions, y compris l'article ci-dessous.

81. Toute photographie prise ou tout autre enregistrement de sons ou d'images réalisé par un titulaire de billet(s) dans ou autour d'un lieu de réunion ne peut être utilisé qu'à des fins privées et personnelles, non commerciales et non promotionnelles. En dehors des fins privées et personnelles, non commerciales et non promotionnelles, c'est-à-dire à l'exclusion de tout but commercial, le Titulaire de Billet(s) ne doit pas publier ou diffuser à tout moment, sur Internet, à la radio, à la télévision et/ou sur toute autre forme ou type de média, actuel ou futur, tout son, image, description, commentaire, reportage ou résultat et/ou statistique d'un Match (en tout ou en partie), y compris tout contenu de ce type créé, enregistré ou capturé sous d'image fixe ou animée par des téléphones mobiles ou par toute autre forme d'appareil ou de terminal sans fil et/ou portable, ni aider ou encourager toute autre personne à s'engager dans de telles activités. D'autres restrictions et règles supplémentaires concernant l'utilisation de dispositifs de photographie, de tournage ou d'enregistrement peuvent s'appliquer au Titulaire de Billet(s) en vertu des Règles et Règlements du lieu.

Paris sportifs

82. Afin de prévenir le risque de fraude sportive, il est interdit de parier de quelque manière que ce soit (électroniquement ou autrement) dans l'enceinte du Site, sur tout élément, résultat ou événement lié au Match ou au Tournoi, ou d'utiliser tout moyen de communication (électronique ou autre) pour collecter des données sportives destinées à des paris. En cas de violation de cette interdiction, toutes les mesures nécessaires seront prises, allant jusqu'à l'expulsion de la/des personne(s) impliquée(s) du site.

Activités promotionnelles et commerciales

83. Il est interdit d'utiliser un Billet dans le cadre d'activités promotionnelles et/ou commerciales, telles que (i) comme prix dans le cadre d'un concours, d'une vente de charité, d'une vente aux enchères, d'une compétition, d'un jeu, d'une loterie, d'exercices de simulation et de toute autre activité similaire, et/ou (ii) comme élément d'une vente liée à la fourniture de services ou à la vente de marchandises par l'Acheteur de Billet, un Détenteur de Billet ou un, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite expresse de RWC ou de WRED. La CMR est en droit d'intenter toute action civile ou pénale qu'elle jugera utile en cas de violation de ces dispositions.

Vidéosurveillance et CCTV

84. Le Titulaire de Billet(s) reconnaît et accepte que, pour sa sécurité, le Site est équipé d'un système de vidéosurveillance qui sera contrôlé à tout moment par le Site et pourra temps à autre être contrôlé par la police, et que les images des Titulaires de Billet(s) pourront être utilisées en cas d'action en justice ou de poursuites, le cas échéant. Les personnes qui apparaissent sur les images capturées ou enregistrées par le système de vidéosurveillance (également appelées "personnes concernées") ont le droit d'accéder aux enregistrements pendant toute la durée de conservation des images, conformément aux lois applicables, ainsi qu'à toute politique de tiers régissant l'utilisation du système de vidéosurveillance, y compris celles qui peuvent s'appliquer au site. Ce droit peut être exercé en écrivant au responsable des opérations du lieu concerné ou à l'Information Commissioner's Office (ICO).

Protection des données

85. RWC s'engage à traiter et à stocker toutes les données personnelles qui lui sont confiées conformément aux dispositions du GDPR britannique, du Règlement général européen sur la protection des données no. 2016/679 (le " **GDPR** ") et toute autre législation pertinente en matière de confidentialité des données, le cas échéant, aux fins de l'administration, de l'exploitation et de la gestion de la fourniture et de l'émission de Billets pour le Tournoi et de la présence des Détenteurs de Billets aux Matches/Jours de match concernés et pour tenir les Acheteurs de Billets et les Détenteurs de Billets informés des dernières nouvelles et activités de RWC et du Tournoi et accorder des mises à jour et un accès prioritaire aux biens et services liés à ses activités, ainsi que pour toute autre utilisation applicable.

86. Le Titulaire de Billet(s) reconnaît et accepte que les informations personnelles fournies par l'Acheteur de Billet(s) et par tout autre Titulaire de Billet(s) puissent être traitées et stockées dans la mesure nécessaire à l'exécution du contrat avec RWC attesté par les présentes Conditions, y compris fins de la mise en œuvre des présentes Conditions et à des fins d'administration, de communication, d'application et de contrôle d'accès en rapport avec le Tournoi. Les Acheteurs de Billets et les Détenteurs de Billets reconnaissent et comprennent en outre que leurs informations personnelles peuvent également être collectées et/ou traitées par d'autres parties, y compris WRED, si cela s'avère nécessaire dans le cadre des objectifs susmentionnés et des objectifs détaillés dans la Déclaration de Confidentialité de RWC (voir ci-dessous).

87. Les détenteurs de billets sont informés qu'ils disposent de droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement de leurs informations conformément au GDPR britannique et au GDPR (selon le cas). Toute personne dont les données personnelles sont collectées par la CRF a également le droit de contester et/ou de demander des informations à la CRF concernant le traitement de ses données. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en envoyant une demande par courrier à l'adresse suivante : Data Protection Officer, Rugby World Cup (England 2025) Limited at 642a Kings Road, London, England, SW6 2DU ou par courriel à [.DPO@england.rwc.rugby](mailto:DPO@england.rwc.rugby)

88. Pour plus d'informations concernant le traitement des informations personnelles des Titulaires de Billets, veuillez consulter la Déclaration de Confidentialité du RWC, qui est disponible et accessible via tickets.rugbyworldcup.com et sur le lien suivant : https://media.ticketmaster.co.uk/tm/en-gb/img/static/pdf/2025/wrwc/privacy_policy.pdf.

Conditions d'annulation et de remboursement

Champ de validité du billet

89. RWC ne garantit pas que le Match pour lequel le Billet est vendu aura lieu à la date, à l'heure et au Lieu indiqués sur le Billet ou sur le Site Internet du Tournoi ou sur le Site Internet des Billets.
90. RWC et/ou WRED seront en droit de modifier l'heure, la date, la durée ou le lieu d'un match, ou tout autre détail pertinent pour un billet, en cas de circonstances imprévues, telles qu'un cas de force majeure, des problèmes de sécurité ou des décisions prises par une personne autorisée, un organisme gouvernemental ou toute autre autorité compétente en la matière.
91. Dans le cas d'une telle modification, RWC ne sera pas responsable envers l'Acheteur de Billets ou le Détenteur de Billets ou toute autre personne des pertes, coûts ou dépenses (directs ou indirects) résultant d'une telle modification autre que celle décrite dans les présentes Conditions. En particulier, tout droit au remboursement auquel un Titulaire de Billet(s) peut prétendre en vertu des présentes Conditions ne peut excéder la valeur nominale du (des) Billet(s) et tout remboursement de ce type exclut tous les frais supplémentaires applicables, les honoraires, les frais d'hébergement, les frais de transport, les dons de charité ou tout autre coût dépensé ou encouru par un Acheteur de Billet(s) ou un Titulaire de Billet(s) en relation (directe ou indirecte) avec l'achat et/ou l'utilisation ou la proposition d'utilisation du (des) Billet(s)). En cas de problèmes ou de litiges concernant Billets achetés ou reçus par un Titulaire de Billet en relation avec d'autres produits, services ou forfaits (par exemple, des forfaits d'hospitalité, d'expérience ou de voyage), la CNR ne sera pas responsable de ces litiges, produits et/ou forfaits et le Titulaire de Billet devra contacter la société ou la partie auprès de laquelle il a initialement acheté ou reçu les Billets, les produits et/ou les forfaits ;
92. Dès que possible après la décision de retarder, de reprogrammer ou d'annuler un Match ou le Tournoi, toutes les informations pertinentes disponibles à ce moment-là seront téléchargées sur le Site Internet du Tournoi et portées à l'attention de l'Acheteur de Billets par tous les moyens disponibles, y compris la procédure et le délai d'obtention d'un remboursement (le cas). Veuillez noter qu'il est également de la responsabilité de chaque détenteur de billet de surveiller et de se tenir informé du report, de la reprogrammation ou de l'annulation du match ou du tournoi, quels que soient la date, l'heure ou le lieu.

Annulation du billet

93. La RWC (et/ou la WRED) a le droit d'annuler le(s) billet(s) d'un titulaire de billet(s), sans droit à remboursement ou à compensation, et d'expulser le titulaire de billet(s) du lieu, le cas échéant, si, et dès qu'elle est informée d'une mesure, d'une interdiction, d'une prohibition ou d'un décret d'un organisme gouvernemental, d'une autorité ou d'un tribunal interdisant au titulaire de billet(s) en question d'accéder aux lieux sportifs (y compris tout lieu).
94. Si un Acheteur de Billets ou un Détenteur de Billets commet une violation des présentes Conditions ou des Règles et Règlements du Site, ou commet une fraude ou une tentative de fraude détectée dans le Site ou aux points de contrôle de sécurité à l'entrée du Site, ou toute violation des règles de sûreté et de sécurité applicables aux enceintes sportives en général, cela entraînera l'annulation du Billet et l'expulsion du Détenteur de Billets du Site, sans aucun droit à un remboursement ou à une compensation pour le(s) Billet(s), si la RWC et/ou la WRED le jugent approprié à leur discrétion.

Délai

95. En cas de retard, par exemple si le coup d'envoi est retardé pour quelque raison que ce soit le jour du Match, quelle que soit la durée du retard, ou si l'heure de début du Match est reportée, quelles que soient les nouvelles dispositions prises (à l'exclusion du changement de date du Match), la CMR ne sera pas tenue de rembourser à l'Acheteur de Billets ou au Titulaire de Billet(s) une partie du prix du (des) Billet(s), y compris les éventuels frais applicables, ni de verser à l'Acheteur de Billets ou au Détenteur de Billets une quelconque compensation pour le retard ou pour les conséquences (directes ou indirectes) que ce retard pourrait avoir pour l'Acheteur de Billets et/ou le Détenteur de Billets et/ou tout autre tiers.

Interruption

96. En cas d'interruption définitive (c'est-à-dire que le Match ne reprend pas) du Match à tout moment après son commencement, RWC n'aura aucune obligation de rembourser à l'Acheteur de Billets ou au Titulaire de Billets le prix, ou une partie du prix, du/des Billet(s), y compris frais applicables ou le don de charité, ni de verser une quelconque compensation pour les conséquences, financières ou autres, que cela pourrait avoir pour l'Acheteur de Billets et/ou le Titulaire de Billets et/ou des tiers.

Match reprogrammé

97. En cas de report d'un match :

- v. Si le Match est reprogrammé à une autre date au même lieu que celui initialement prévu, l'Acheteur de Billets aura le droit d'assister au Match avec le même Billet, ou de demander un remboursement dans les délais stipulés ;
- w. Si le match est reprogrammé à une autre date dans un autre lieu, et que ce lieu a une capacité égale ou supérieure, l'Acheteur de Billets aura le droit d'assister au match avec le même Billet, ou de demander un remboursement dans les délais stipulés. Si le match reprogrammé a lieu dans un lieu de moindre capacité ou à huis clos, l'Acheteur de Billets sera automatiquement remboursé dans les délais impartis.

Matches joués à huis clos ou avec une capacité limitée

98. Si un Match est joué à huis clos ou avec un public limité en vertu d'une décision prise par le RWC et/ou la WRED, quelle qu'en soit la raison, les Billets concernés seront automatiquement remboursés à l'Acheteur de Billets dans les délais stipulés.

Annulation d'un match, d'une journée de match ou du tournoi

99. Si un match est purement et simplement annulé, le(s) billet(s) de l'acheteur de billets concerné(s) sera(ont) automatiquement remboursé(s) dans les quarante-cinq (45) jours ouvrables suivant la date initialement prévue pour le dernier match du tournoi. En cas d'annulation pure et simple du Tournoi dans son ensemble, le(s) billet(s) sera(ont) automatiquement remboursé(s). RWC fera tout son possible pour rembourser l'Acheteur de Billets dans les deux mois suivant la date à laquelle l'annulation du Tournoi a été rendue publique et portée à la connaissance de l'Acheteur de Billets.

100. Toute information concernant les remboursements ou les demandes doit être adressée à l'équipe du service clientèle du CRF, aux coordonnées indiquées ci-dessus dans les présentes conditions.

Responsabilité

101. Dans la mesure où la loi le permet, WRED et RWC déclinent toute responsabilité en cas de dommages et/ou d'incidents indépendants de leur volonté survenant pendant le match, sur le lieu de compétition ou dans d'autres circonstances.

en relation avec l'achat ou l'utilisation d'un Billet par un Acheteur de Billet ou un Détenteur de Billet. Si la WRED ou la CRF est tenue responsable d'un incident, la WRED et/ou la CRF s'engage à rembourser uniquement, à titre de limitation de responsabilité, le prix du (des) billet(s) payé(s) par l'acheteur de billets, sous réserve des présentes conditions et de toute autre règle ou réglementation applicable. Pour éviter toute ambiguïté, la WRED et la RWC n'excluent ni ne limitent leur responsabilité en ce qui concerne (a) le décès ou les dommages corporels causés leur négligence ; (b) la fraude ou les déclarations frauduleuses ; et/ou (c) toute responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue par la loi.

102. RWC n'est pas responsable vis-à-vis d'un acheteur ou d'un détenteur de billet, que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un délit (y compris la négligence), d'un manquement à une obligation légale ou autre, de toute perte indirecte, spéciale ou consécutive (y compris la perte de temps, d'économies, de coûts ou de bénéfices) découlant de l'achat et/ou de l'utilisation d'un billet, de l'accès au lieu de réunion ou autre en relation avec les présentes conditions ou découlant de ces dernières.
103. WRED décline toute responsabilité à l'égard de l'Acheteur de Billets en ce qui concerne toute commande passée en ligne via le Site Internet de Billets. WRED décline en outre toute responsabilité envers l'Acheteur de Billets résultant d'un litige que le Détenteur de Billets pourrait avoir en vertu d'un contrat ou d'un accord avec un fournisseur tiers, y compris tout fournisseur de forfaits ou de services d'hospitalité, d'expérience ou de voyage.
104. Le Titulaire de Billet(s) est responsable de tous les biens ou objets personnels qu'il apporte sur le Site et RWC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des biens personnels du Titulaire de Billet(s). Le Titulaire de Billet(s) reconnaît qu'il n'y a pas d'espace de stockage disponible sur le Site.
105. RWC n'est pas responsable des communications perdues, endommagées ou retardées ou de toute défaillance, acte ou omission résultant d'une défaillance de réseau, de matériel informatique ou de logiciel de quelque nature que ce soit qui pourrait avoir un impact sur l'achat ou la tentative d'achat de Billets par un Acheteur de Billets ou un Détenteur de Billets ou sur l'entrée ou la présence au Lieu, y compris en ce qui concerne les fonctions, services et installations liés au Site Internet de Billets ou à l'infrastructure et aux systèmes de billetterie en place dans les Lieux d'Accueil.
106. Toute personne assistant à un match reconnaît que sa présence et/ou ses déplacements dans et autour du lieu de compétition sont à ses propres risques et que, dans la mesure maximale autorisée par la loi, la RWC, la WRED, le lieu de compétition, les personnes autorisées ou tout autre organisme pertinent ne peuvent être tenus responsables de toute perte et/ou de tout préjudice, y compris, mais sans s'y limiter, les préjudices corporels ou mentaux, des dommages aux biens personnels (y compris aux ordinateurs personnels ou aux appareils mobiles) ou des pertes, ou de toute autre perte et/ou préjudice résultant de et/ou survenant pendant la présence au Lieu, et sans limitation de ce qui précède, aucune réclamation, plainte, action, poursuite ou procédure ne sera intentée par le Détenteur de Billet(s) en relation avec ce qui précède.
107. RWC et WRED ne seront pas tenus responsables en cas d'inexécution, d'exécution tardive ou d'exécution partielle de leurs obligations en raison de circonstances de force majeure qui en résultent : (i) l'annulation pure et simple, l'annulation partielle ou le report de la Coupe du monde de rugby féminin Angleterre 2025, ou (ii) la tenue de la Coupe du monde de rugby féminin Angleterre 2025 à huis clos ou avec un public limité, l'obligeant en conséquence à annuler tout ou partie des Billets commandés pour la Coupe du monde de rugby féminin Angleterre 2025. Si la WRED ou le RWC décide de tenir un Match à huis clos, le Titulaire de Billet(s) se verra refuser l'accès au Site.
108. Dans les mêmes limites, le Titulaire de Billet(s) renonce et s'engage à ce que ses assureurs renoncent à toute action directe ou subrogatoire à l'encontre de la WRED et du RWC et de ses assureurs en relation avec les événements décrits ci-dessus dans les présentes Conditions, et par extension, en cas de Force Majeure. Toute réservation accessoire, y compris les arrangements de voyage, l'hébergement, les achats, les locations, ou en général tout service réservé par le billet.

Le remboursement des frais et des risques encourus par le Titulaire du Billet dans le cadre de l'achat d'un Billet ou de la participation au Match se fera à ses propres frais et risques et ni la WRED ni la RWC ne seront responsables du remboursement ou de l'indemnisation à cet égard.

109. Toute personne amenée par un titulaire de billet dans un lieu de réunion reste sous l'entière responsabilité du titulaire de billet.
110. Les équipes devant participer aux matches, la composition des équipes, lieux, les dates et heures des événements ou des matches peuvent être modifiés à tout moment par des décisions prises par la WRED ou le RWC et/ou toute autorité administrative. Ni le RWC, ni le WRED, ni les entités auxquelles il délègue la prestation de services dans le cadre de l'organisation des Matches ou du Tournoi ne sauraient encourir une quelconque responsabilité de ce fait.
111. Sous réserve du droit applicable, toute réclamation, contestation ou plainte concernant le paiement des billets ou la facturation ne sera prise en considération que si elle est formulée dans les quarante-cinq jours suivant la date de confirmation de la commande. L'Acheteur de billets peut contacter l'équipe du service clientèle du CNB (coordonnées indiquées ci-dessus dans les présentes conditions) s'il a des questions ou des problèmes.

Modifications, divisibilité, renonciations, droit applicable et règlement des litiges

112. RWC se réserve le droit d'apporter des amendements ou des modifications aux présentes Conditions de temps à autre et notifiera l'Acheteur de Billets et le Titulaire de Billets de ces modifications si elles affectent matériellement les droits de l'Acheteur de Billets et/ou du Titulaire de Billets en publiant une déclaration sur le Site Internet du Tournoi et/ou sur le Site Internet des Billets. Afin d'éviter toute ambiguïté, des modifications peuvent également être apportées, sans limitation, aux règles et règlements applicables au lieu de compétition.
113. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions sont déclarées nulles, inefficaces ou inapplicables par un tribunal compétent, le reste des présentes conditions restera en comme si cette ou ces dispositions nulles, inefficaces ou inapplicables n'avaient pas été incluses.
114. Le fait que le CRF n'exerce pas ou tarde à exercer un droit ou un recours prévu par les présentes conditions ou par la loi ne constitue pas une renonciation à ce droit ou à ce recours, ni une renonciation à d'autres droits ou recours. La renonciation à une violation de l'un des termes des présentes conditions ou à un manquement aux termes des présentes conditions ne constitue pas une renonciation à une autre violation ou à un autre manquement et n'affecte pas les autres termes des présentes conditions.
115. Les présentes conditions seront régies et interprétées conformément aux lois de l'Angleterre. Tous les litiges découlant des présentes conditions ou s'y rapportant (y compris, mais sans s'y limiter, les litiges ou réclamations non contractuels) seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux d'Angleterre. Néanmoins, RWC se réserve le droit de poursuivre toute procédure judiciaire devant les tribunaux compétents du domicile du défendeur.

Définitions

Aux fins des présentes conditions (y compris toute forme abrégée de ces conditions imprimée sur chaque billet), les définitions suivantes s'appliquent :

"Ambush Marketing" : toute activité, relation, connexion ou conduite, qu'elle soit directe, implicite ou déduite, qui n'a pas été autorisée par WRED ou RWC et :

- a. Qui exploite ou tente d'exploiter, directement ou indirectement, la propriété intellectuelle et/ou le fonds de commerce (que ce soit pour en tirer un avantage ou autre) liés au Tournoi, à un Match, à World Rugby, à la WRED ou à la RWC ;

- b. Qui crée ou a l'intention de créer et/ou suggère ou est capable de suggérer (réellement ou implicitement) une association avec le Tournoi et/ou un Match telle que les membres du public pourrait raisonnablement croire que cette tierce partie est un Partenaire Autorisé et/ou procède avec l'approbation de la WRED ou du RWC ; et/ou
- c. Qui diminue et/ou a le potentiel de diminuer le statut du tournoi, de la WRED, de la RWC et/ou de tout partenaire autorisé, y compris, mais sans s'y limiter, toute offre, tout don ou toute vente de billets, d'hospitalité, de primes, d'échantillons de produits et/ou de tout autre matériel de marketing en rapport avec la promotion de biens ou de services ou autre et/ou toute référence directe et expresse au tournoi qui n'a pas été autorisée par la WRED ou la RWC.

"Processus de Demande " désigne un processus de demande et d'attribution de Billets qui peut être mis à disposition par RWC de temps à autre via le Site Internet de Billets et qui peut utiliser un tirage au sort informatisé et/ou un processus de vote pour attribuer des Billets aux participants retenus qui ont soumis une demande d'achat de Billets par le biais du processus de demande de Billets conformément aux présentes Conditions.

"Personnes autorisées" désigne les stewards, le personnel de sécurité et/ou toute autre personne impliquée dans les opérations et la gestion du Site, y compris les personnes légalement autorisées à prendre des mesures de sécurité sur le Site, à confisquer des objets et à empêcher les détenteurs de billets de détenir ou d'apporter des objets interdits ou soumis à des restrictions à l'intérieur ou à proximité du Site.

"Force majeure " : tous les événements échappant au contrôle de la partie concernée, y compris, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les intempéries, les inondations, la foudre, les incendies, les conflits commerciaux, les grèves, les lock-out, les pandémies, les épidémies, les actes ou omissions de gouvernements ou d'autres autorités compétentes, y compris les actes de terrorisme, les guerres, les opérations militaires, les actes ou omissions de tiers dont la partie concernée n'est pas responsable ; désigne toute circonstance échappant au contrôle raisonnable des parties, y compris, mais sans s'y limiter, toute grève, tout lock-out ou toute action industrielle de quelque nature que ce soit (qui n'est pas due à une partie au présent accord, y compris les associés, agents, représentants ou employés de cette partie), tout incendie accidentel, typhon, ouragan ou tempête, catastrophe naturelle, explosion, accident, sabotage, inondation, tremblement de terre, affaissement, épidémie ou tout autre problème de santé publique, tremblement de terre, affaissement de terrain, épidémie, apparition ou propagation d'un virus, de la peste ou d'une maladie, d'un agent pathogène ou d'une maladie, quelle qu'en soit la description, qui a été classée comme urgence de santé publique et/ou considérée comme une pandémie ou une épidémie par l'organisation mondiale de la santé ou par l'Union européenne ou l'un de leurs organes, ou toute autre cause ou événement (qu'il soit de nature similaire ou non), ou autre catastrophe physique naturelle, dommage structurel, panne d'alimentation électrique, émeute, trouble de l'ordre public, guerre, acte terrorisme, troubles civils ou toute législation, réglementation, décision ou omission (y compris le fait de ne pas accorder les autorisations nécessaires) de tout gouvernement, tribunal ou autorité nationale ou internationale compétente, y compris toutes les décisions prises par les autorités gouvernementales, administratives ou judiciaires qui sont contraignantes pour le RWC et/ou la WRED et qui ont un impact sur l'organisation de la Coupe du monde féminine de rugby 2025. Pour éviter toute ambiguïté, les changements dans les lois applicables ne constitueront pas un événement de Force Majeure à moins que ces changements dans les lois applicables ne découlent directement ou ne soient directement liés à l'un des types d'événements précédents.

"Partenaires autorisés " désigne toutes les personnes ou parties nommées par et/ou au nom de la CMR, de la DRE ou du Groupe World Rugby en tant que licenciés ou partenaires officiels de la DRE, de la CMR, du Tournoi et/ou du Groupe World Rugby, y compris les " Partenaires principaux ", les " Partenaires officiels ", les " Sponsors officiels ", les " Fournisseurs officiels ", les " Fournisseurs du Tournoi ", les diffuseurs, les agents de voyage et d'hospitalité, les détenteurs de licences de marchandises et toutes les autres parties qui ont conclu un engagement commercial ou une relation avec la CMR, la DRE, le Tournoi et/ou le Groupe World Rugby.

"Match" désigne un match de rugby faisant partie du tournoi, dont les détails sont précisés sur le billet ;

Le "**jour du match**" désigne, pour un billet donné, le jour où chaque match indiqué sur ce billet doit avoir lieu lieu spécifié sur ce billet, y compris lorsqu'un ou plusieurs matchs ont lieu au lieu du match au cours de la même journée ;

"**Billet(s)**" : billet(s) donnant droit à l'entrée à un match donné ou à un jour de match dans un lieu de compétition donné, conformément aux informations figurant sur le billet ;

"**Titulaire de Billet**" désigne toute personne physique détenant, possédant ou utilisant, ou ayant détenu, possédé ou utilisé, y compris toute personne bénéficiant de quelque manière que ce soit d'un Billet acheté par l'Acheteur de Billets et toute autre personne ou tiers utilisant Billet qui lui a été fourni avec l'accord préalable exprès de la WRED, du RWC ou d'un Partenaire Autorisé ;

"**Billetterie**" désigne toute billetterie de site ou tout autre point de distribution de billets autorisé et mis à disposition par RWC de temps à autre et pouvant être situé à l'extérieur ou à proximité du (des) site(s) ;

"**Acheteur de Billets**" désigne une personne physique, âgée de dix-huit (18) ans ou plus, qui a acheté avec succès un (des) Billet(s), y compris sur le Site Internet de Billetterie et y compris via tout Processus de Demande, par l'intermédiaire d'une plateforme ou d'un vendeur de Billet(s) autorisé(s) et conformément aux présentes Conditions ;

"**Ticketmaster**" désigne Ticketmaster Sport Limited, un prestataire de services tiers engagé pour fournir, exploiter et maintenir le système de vente de billets de la RWC via le site Internet des billets (y compris tout processus de demande) et certaines exigences du service clientèle de la RWC et des bureaux de vente de billets ;

"**Tournoi**" : la Coupe du monde de rugby féminin 2025, qui doit se dérouler en Angleterre en août et septembre 2025 ;

"**Site web du tournoi**" : le site web officiel de la Coupe du monde de rugby féminin 2025, situé à l'adresse suivante : www.rugbyworldcup.com/2025 ;

Le terme "**lieu**" désigne toutes les zones, y compris le stade, les terrains et les installations dans lesquels un match a lieu ou doit avoir lieu et pour lesquels un billet est requis afin d'obtenir l'accès et/ou d'assister au match, y compris toutes les entrées, sorties, portes et autres zones officielles ;

"**World Rugby**" désigne World Rugby, l'instance dirigeante mondiale du rugby à XV, dont le siège se trouve à World Rugby House, 8 - 10 Pembroke Street Lower, Dublin 2, Irlande ; et

"**World Rugby Group**" désigne World Rugby (l'instance dirigeante du rugby XV), toutes les sociétés du groupe World Rugby, y compris toutes les sociétés ou entités mères, filiales, associées, affiliées et successeurs, ainsi que leurs dirigeants et employés respectifs.

Dernière mise à jour le 5 novembre 2024.